

# Les banques de tissus pour les greffes de l'appareil locomoteur : état des lieux. Quels problèmes, quelles solutions ?

**Stéphane BOISGARD**

## Résumé

Les greffes des tissus de l'appareil locomoteur, intéressent les os, les cartilages les tendons, les ligaments ainsi que les ménisques.

Jusqu'en 2016 le nombre de greffes de ce type de tissus était quasiment inexistant en France, et 90% des tissus greffés étaient importés.

Cette situation est due à la grande pénurie des prélèvements de tissus qui sont liés : aux difficultés des coordinations à obtenir le consentement, aux problèmes d'accessibilité des salles de bloc, ainsi qu'à la réticence des orthopédistes.

En plus de cette pénurie de greffe en volume, il n'existe pas de façonnage ou de préparation spécifique de ces tissus en France (sauf pour les têtes fémorales).

Tout ceci nous positionne très en retrait par rapport à tous les pays qui nous entourent.

En Belgique pour un pays de 7 Millions d'habitants plus de 150 prélèvements de tissus, en Catalogne pour une population identique 342 prélèvements de tissus en 2018. En France moins de 100 prélèvements en 2018 (dont 20% à Clermont Ferrand). Pour rivaliser avec les pays qui nous entourent nous devrions faire 2000 prélèvements par an.

La solution est la prise en compte de ce problème par les orthopédistes sur le plan national, une sensibilisation des coordinations qui doivent appliquer plus strictement la loi, le développement d'équipes de prélèvement régionales, et la gestion centralisée des greffes, ainsi que leur préparation pour couvrir les besoins sur le plan quantitatif et qualitatif, en permettant les équilibres financiers. C'est ce que propose le consortium organisé autour de l'Osteobanque, avec l'appui des sociétés savantes et des pouvoirs publics.